

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 3 OCTOBRE 2016, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- | | |
|----------|--|
| 2016-395 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 |
| --- | Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 29 septembre 2016 |
| --- | Dépôt du registre daté du 21 septembre 2016 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny |
| 2016-396 | Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016 |
| 2016-397 | Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2016 |
| 2016-398 | Acceptation de la liste des taxes foncières impayées et ordonnance de vente à l'enchère publique pour défaut de paiement de l'impôt foncier |
| 2016-399 | Autorisation à M ^e Félix Michaud, directeur général, à enchérir pour et au nom de la Ville de Montmagny lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement de l'impôt foncier – 17 novembre 2016 |
| 2016-400 | Acceptation de la politique de tarification du Centre culturel et récréatif de Montmagny – Année 2016-2017 |
| 2016-401 | Confirmation de contributions à divers organismes |
| 2016-402 | Engagement de M. Marc Plamondon au poste cadre de « chef à la formation et aux opérations » au Service de protection contre les incendies |
| 2016-403 | Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) – Affectation de travail de M. Mario Forgues et abrogation de la résolution 2014-310 |
| 2016-404 | Adoption d'une nouvelle politique établissant les taux de salaire des employés étudiants embauchés à la Ville de Montmagny |
| 2016-405 | Autorisation à Club d'athlétisme Lavironde – Utilisation du domaine public et interdiction temporaire de circulation et de stationnement – Course de l'oie blanche 2016 |
| 2016-406 | Autorisation aux Cadets de l'air, Escadron 853 Lions de Montmagny – Activité « Stop payant » – Édition 2016 |

2016-411

Services en matière de protection incendie sur le territoire de la municipalité de L'Isle-aux-Grues

2016-407
2016-412

Autorisation de demande de soumissions – Réaménagement d'une partie du bâtiment résiduel ayant abrité l'ancien hôtel de ville

2016-413
2016-408

Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2014 à 2018* – Programmation de travaux révisée

2016-409

Mandat de représentation – Promesse d'achat du lot 5 555 957

2016-410
2016-410

Appui à l'Union des municipalités du Québec – Demande au gouvernement du Québec - Modification au projet de loi n° 106 *Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*

2016-415
2016-411

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Réfection de la toiture de deux bâtiments au 316, chemin des Cascades – Lot 2 612 082

2016-416
2016-412

Proclamation de la « *Semaine des bibliothèques publiques* » – 15 au 22 octobre 2016

2016-413
2016-417

Proclamation de la « *Semaine de la prévention des incendies 2016* » - 9 au 15 octobre 2016

Présentation par le directeur du Service de protection contre les incendies – Semaine de la prévention des incendies 2015

2016-418

2016-414

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet d'affichage commercial – OptiMétal 360 – Bâtiment au 15, 1^{re} Rue – Parc industriel Amable-Bélanger - Lot 2 613 094

2016-415

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale -- Réfection de la toiture de deux bâtiments au 316, chemin des Cascades - Lot 2 612 082

2016-416

Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Construction d'une remise et d'une clôture – 229, boulevard Taché Est - Lot 5 759 911

2016-417

Demande à la CPTAQ – 860, boulevard Taché Ouest -- Lot 2 611 610

Période de questions

2016-418

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce trentième jour du mois de septembre deux mille seize.

(Signée) Sandrine Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 octobre 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 30 septembre 2016 à 15 h 24.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 3 octobre 2016, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

EST ABSENT :

M. Gaston Caron

2016-395

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 après y avoir retiré le sujet suivant :

2016-411 Services en matière de protection incendie sur le territoire de la municipalité de L'Isle-aux-Grues - Tarification

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER -
POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE
29 SEPTEMBRE 2016

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 21 SEPTEMBRE 2016 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2016-396

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2016-397

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 20 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 septembre 2016 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-398

ACCEPTATION DE LA LISTE DES TAXES FONCIÈRES IMPAYÉES ET ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a le pouvoir de procéder à une vente à l'enchère publique des propriétés dont les taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT que le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières imposées n'ont pas été payées pour les années 2015 et antérieures;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter l'état dressé par le trésorier en date du 3 octobre 2016 indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières municipales imposées n'ont pas été payées pour les années 2015 et antérieures et dont copie est annexée à la présente résolution.

2. D'ordonner à la greffière de procéder, le 17 novembre 2016 à 10 heures, dans la salle du conseil de la Mairie de Montmagny, sise au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, à la vente à l'enchère publique des propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montmagny dont les taxes foncières municipales et scolaires imposées pour les années 2015 et antérieures sont dues, dont le solde est supérieur à 30 \$ et pour lesquelles aucune entente de paiement n'a été conclue.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-399

AUTORISATION À M^e FÉLIX MICHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À ENCHÉRIR POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTMAGNY LORS DE LA VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER – 17 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M^e Félix Michaud, directeur général à la Ville de Montmagny, à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tout immeuble jugé utile mis en vente lors de la vente à l'enchère publique, se tenant le 17 novembre 2016, des immeubles dont les taxes foncières municipales et scolaires demeurent impayées, et ce, sans être tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication; le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur général à la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-400

ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DU CENTRE CULTUREL ET RÉCRÉATIF DE MONTMAGNY – ANNÉE 2016-2017

CONSIDÉRANT la politique de tarification appliquée pour l'utilisation d'équipements, de locaux et de personnel du Centre culturel et récréatif de Montmagny à même l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Montmagny d'assumer une partie de la tarification facturée aux clients du Centre culturel et récréatif identifiés comme résidents de Montmagny, à l'instar des années antérieures;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la politique de tarification élaborée par l'école secondaire Louis-Jacques-Casault pour l'utilisation du Centre culturel et récréatif de Montmagny et applicable pour l'année 2016-2017.

2. De s'engager à verser en conséquence à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault, pour l'année 2016-2017, une subvention équivalente à 26,66 % du tarif exigé aux clients du Centre culturel et récréatif identifiés comme résidents de la Ville de Montmagny. Cette subvention sera versée à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-964, et ce, sur présentation de pièces justificatives, lesquelles devront préciser le nom et la provenance de tous les usagers.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et au Centre culturel et récréatif de Montmagny de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-401

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 6 950 \$:

2016-402

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Théâtre des deux masques	Achat de 10 billets pour la pièce de théâtre « Quatre pièces et quelques chaises » à l'automne 2016 au Centre des Migrations	02-110-00-351	200 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny	Achat de 7 cartes – Activités de financement « Dégustation bières et saucisses » - Le 26 octobre 2016 à Montmagny	02-110-00-351	315 \$
Planchers Mercier inc.	Raccordement au réseau d'égout pluvial pour drainage - 330, rue des Entrepreneurs	02-621-01-973	6 435\$
TOTAL :			6 950 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ENGAGEMENT DE M. MARC PLAMONDON AU POSTE CADRE DE « CHEF À LA FORMATION ET AUX OPÉRATIONS » AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'engagement d'un candidat au nouveau poste de « chef à la formation et aux opérations » au Service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager M. Marc Plamondon, au poste cadre de « chef à la formation et aux opérations » au Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prend effet à compter du 14 novembre 2016 à temps partiel, puis à temps plein à compter du 5 décembre 2016.

2. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec M. Plamondon.

3. De transmettre copie de la présente résolution à M. Marc Plamondon de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-403

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD) – AFFECTATION DE TRAVAIL DE M. MARIO FORGUES ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-310

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD, laquelle se veut une entente d'accommodement et établit les conditions liées à l'affectation de travail au garage municipal de l'employé col bleu M. Mario Forgues.

2. D'abroger à toutes fins que de droit la résolution numéro 2014-310.

3. De transmettre copie de la présente résolution à M. Mario Forgues, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-404

ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE ÉTABLISSANT LES TAUX DE SALAIRE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS À LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la politique établissant les taux de salaire des employés étudiants afin d'ajouter à son annexe présentant la liste des taux de salaire payables un taux pour les cours privés de natation dispensés par les employés étudiants;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter la politique établissant les taux de salaire des employés étudiants embauchés à la Ville de Montmagny datée du 3 octobre 2016, laquelle remplace tout autre politique appliquée antérieurement en cette matière et s'applique rétroactivement au 23 septembre 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-405

**AUTORISATION À CLUB D'ATHLÉTISME LAVIRONDE –
UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT –COURSE
DE L'OIE BLANCHE 2016**

CONSIDÉRANT la demande formulée à la Ville de Montmagny par l'organisme Club Lavironde de Montmagny visant l'utilisation du domaine public, le 9 octobre 2016, pour la tenue de son activité annuelle « Course de l'Oie Blanche »;

CONSIDÉRANT la nécessité de fermer temporairement une section de l'avenue du Bassin Nord et d'y interdire le stationnement à cette occasion;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer à l'organisme Club d'athlétisme Lavironde l'autorisation d'utiliser le domaine public, le dimanche 9 octobre 2016, de 9 h à 12 h 30, pour la tenue d'une course à pied, soit :

- le boulevard Taché Est, à partir de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;
- l'avenue Couillard-Després;
- l'avenue Couillard-de-Beaumont;
- l'avenue du Bassin Nord;
- l'avenue Couture;

conditionnellement à ce qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant la durée de l'événement.

2. De décréter conséquemment une interdiction temporaire à la circulation automobile et au stationnement sur l'avenue du Bassin Nord à ces mêmes date et heures.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Club d'athlétisme Lavironde, à Les Ambulances Radisson inc. et à la Sûreté du Québec de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-406

**AUTORISATION AUX CADETS DE L'AIR, ESCADRON 853 LIONS DE
MONTMAGNY – ACTIVITÉ « STOP PAYANT » – ÉDITION 2016**

CONSIDÉRANT que l'activité « stop payant » est une activité de financement annuelle permettant à l'organisme Les Cadets de l'Air, Escadron 853 Lions de Montmagny d'amasser des fonds;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la Ville de Montmagny est requise pour ce type d'utilisation du domaine public;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'organisme Les Cadets de l'Air, Escadron 853 Lions de Montmagny, à tenir son activité annuelle de financement « Stop payant », de 9 h à 16 h, à l'une des journées suivantes, selon les conditions climatiques, soit :

DATES	ENDROITS
➤ le samedi 8 octobre 2016 OU	➤ intersection chemin des Poirier et rue St-Jean-Baptiste Est
➤ le dimanche 9 octobre 2016 OU	➤ intersection avenue Ste-Brigitte Nord et rue Thomas-Morel
➤ le samedi 15 octobre 2016 OU	➤ intersection rue St-Louis et avenue de la Fabrique
➤ le dimanche 16 octobre 2016	➤ intersection avenue du Quai et rue Jean-Guyon

le tout, dans la mesure où la circulation automobile n'est pas obstruée et que l'organisme est doté des assurances responsabilité civile nécessaires.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux Cadets de l'Air – Escadron 853 Lions de Montmagny, à la Sûreté du Québec et à Les Ambulances Radisson inc. de même qu'au directeur du Service de la protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-407

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS – RÉAMÉNAGEMENT
D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT RÉSIDUEL AYANT ABRITÉ L'ANCIEN
HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution des travaux entourant le réaménagement du bâtiment résiduel ayant abrité l'ancien hôtel de ville, situé au 134, rue St-Jean-Baptiste Est pour la portion devant être occupée par les organismes Communications régionales Montmagny et Société de développement économique de Montmagny.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur général, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-408

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* (ci après « *Guide* »);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités du *Guide* qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT);

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent notamment rencontrer l'exigence du programme visant à soumettre, avant le 15 octobre de chaque année prévue de réalisation des travaux, une programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que leurs prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

2. De s'engager à respecter les modalités du *Guide* qui s'appliquent à la Ville de Montmagny.

3. De s'engager à ce que la Ville de Montmagny soit seule responsable et de dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

4. D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux révisée datée du 3 octobre 2016 et de tous les autres documents exigés par ce ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et ce, à même le programme de la TECQ pour les années 2014 à 2018.

5. De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

6. De s'engager à informer le MAMOT de toute nouvelle modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution.

7. D'attester que cette programmation révisée de travaux datée du 3 octobre 2016 comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 3 octobre 2016.

8. De transmettre copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-409

MANDAT DE REPRÉSENTATION – PROMESSE D'ACHAT DU LOT 5 555 957

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De mandater M^e Pierre Laurin, de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats, s.e.n.c.r.l., comme représentant et procureur de la Ville de Montmagny pour tout recours auprès de tout intervenant, instance ou tribunal dans le dossier visant l'achat du lot 5 555 957, propriété de la Société d'agriculture du Comté de Montmagny et ayant fait l'objet d'une promesse d'achat signée par les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Pierre Laurin et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-410

APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - MODIFICATION AU PROJET DE LOI N° 106 LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, a déposé le projet de loi n° 106 *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que le 17 août 2016, l'Union des municipalités du Québec a présenté ses recommandations à l'égard de ce projet de loi qu'elle considère inacceptable dans sa forme actuelle puisqu'il ne reconnaît pas les pouvoirs municipaux

en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* accorde la préséance des droits consentis aux entreprises qui explorent et exploitent les hydrocarbures sur toute réglementation en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire est une compétence fondamentale des municipalités qui doivent aussi veiller à la protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'appuyer les recommandations de l'UMQ et de demander au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* :

- en introduisant des mesures permettant aux municipalités de désigner dans leurs outils de planification du territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- en donnant aux municipalités des pouvoirs pour mieux encadrer la protection de leurs sources d'eau potable.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et à l'UMQ.

Adoptée

2016-411

SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-GRUES - TARIFICATION

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

2016-412

PROCLAMATION DE LA « SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES » – 15 AU 22 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique, est un lieu unique qui, en plus d'être une source d'information riche, offre un vaste éventail de services à ses usagers, tels le prêt de livres, de CD, de films, de revues, de journaux et de jeux, l'accès à Internet et à des ressources en ligne, la formation continue ainsi qu'une foule de services spécialisés, développés en fonction des besoins de la population environnante;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'être des lieux de savoir, d'information et de rassemblement, les bibliothèques publiques sont au cœur de la

vie de famille et qu'elles sont présentes dans les différents étapes de la vie : du premier livre lu aux recherches universitaires ou encore pour trouver le parfait roman;

CONSIDÉRANT que la 18^e édition de la Semaine des bibliothèques publiques se déroule à travers tout le Québec du 15 au 22 octobre 2016, sous le thème *Ma bibliothèque, un monde à raconter !* et souligne particulièrement le rôle important que jouent les bibliothèques publiques dans les communautés et surtout dans le quotidien des citoyens;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 15 au 22 octobre 2016 comme « *Semaine des bibliothèques publiques* » et d'inviter les magnymontois et magnymontoises à profiter pleinement des nombreuses possibilités et activités que leur offre leur bibliothèque municipale.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Réseau BIBLIO du Québec et à la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc.

Adoptée

2016-413

PROCLAMATION DE LA « SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2016 » - 9 AU 15 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT que la semaine de la prévention des incendies constitue pour la Ville de Montmagny une occasion de promouvoir la prévention des incendies auprès de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que le thème de la semaine de la prévention des incendies de la présente année, soit : « *C'est dans la cuisine que ça se passe !* » a notamment pour but de conscientiser les citoyens sur l'importance d'adopter des comportements sécuritaires en cuisine, car plus du tiers des incendies de bâtiments résidentiels au Québec débutent dans la cuisine et sont causés dans près de la moitié des cas par une distraction;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny souhaite sensibiliser les citoyens en ce sens;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 9 au 15 octobre 2016, « *Semaine de la prévention des incendies 2016* » à Montmagny et d'inciter les citoyens à adopter des comportements sécuritaires en tout temps pour éviter les incendies, principalement en cuisine avec des appareils de cuisson, et, bien sûr, à vérifier régulièrement le bon fonctionnement de leur détecteur de fumée.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PRÉSENTATION PAR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2015

Monsieur Pierre Boucher, directeur du Service de protection contre les incendies, présente brièvement au Conseil municipal et à la population le thème retenu et les activités organisées à Montmagny dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies se tenant du 9 au 15 octobre 2016.

2016-414

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL – OPTIMÉTAL 360 – BÂTIMENT AU 15, 1^{re} RUE - PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER - LOT 2 613 094

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 20 septembre 2016, eu égard au projet visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment industriel sis au 15, 1^{re} Rue à Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'une enseigne annonçant l'entreprise OptiMétal 360 sur la façade est du bâtiment sis au 15, 1^{re} Rue à Montmagny, soit la façade donnant sur l'avenue Ste-Brigitte Sud; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-415

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉFECTION DE LA TOITURE DE DEUX BÂTIMENTS AU 316, CHEMIN DES CASCADES - LOT 2 612 082

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 20 septembre 2016, eu égard au projet soumis visant le remplacement de la toiture de deux bâtiments situés au 316, chemin des Cascades à Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant sommairement à remplacer le revêtement en bardeau d'asphalte sur la toiture de la résidence et de la grange situés au 316, chemin des Cascades à Montmagny par de la tôle « Galvalume »; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-416

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UNE REMISE ET D'UNE CLÔTURE – 229, BOULEVARD TACHÉ EST - LOT 5 759 911

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 20 septembre 2016, eu égard au projet soumis visant la construction d'une remise et l'installation d'une clôture sur la propriété sise au 229, boulevard Taché Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant la construction d'une remise en cour arrière et l'installation d'une clôture en cours latérales et arrière sur la propriété sise au 229, boulevard Taché Est Montmagny; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et*

d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur et à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-417

DEMANDE À LA CPTAQ – 860, BOULEVARD TACHÉ OUEST – LOT 2 611 610

CONSIDÉRANT que l'organisme Coop du Camping des Érables (le demandeur) désire utiliser le lot 2 611 610 dont il est propriétaire pour y agrandir le terrain de camping qu'il exploite depuis plusieurs années, et ce, afin de satisfaire au besoin sans cesse croissant de sites de camping et combler le manque d'espace pour se conformer aux exigences du MDDELCC en matière d'installations septiques;

CONSIDÉRANT que ce lot, d'une superficie de 140 360 mètres carrés, est situé sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991, mais qu'une parcelle de ce lot longeant la route (boulevard Taché Ouest) fait partie d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 20 septembre 2016, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTA, entre autres :

- ✓ le potentiel agricole limitatif des lots voisins;
- ✓ l'utilisation à une fin autre qu'agricole des terrains situés au sud et à l'ouest;
- ✓ l'agrandissement d'un usage bénéficiant d'un droit acquis ne pouvant pas se conformer ailleurs sur le territoire (notion d'espaces disponibles ailleurs en zone blanche sur le territoire de la municipalité ne s'applique donc pas dans le présent dossier);

Il est proposé M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2. De recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande formulée et d'autoriser conséquemment l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'agrandissement d'un terrain de camping, du lot 2 611 610 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie de 140 360 mètres carrés; le tout étant conforme aux règlements municipaux de la

Ville de Montmagny, tant au niveau de l'usage projeté que de la superficie demandée.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, au demandeur de même qu'à l'urbaniste de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Bruno Nicole – 397, boulevard Taché Ouest, Montmagny - Sujet : demande de précision concernant la résolution 2016-408

2016-418

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, à 20 h 45.

Adoptée



GREFFIÈRE

MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016.



MAIRE
